



21 novembre 2019 | Dossier de Presse |

Dossier de presse

Labellisation des commerces écoresponsables 2019

Contact presse : Sidonie Ganatchian, directrice de la communication CCI
tél : 24 31 48 / 77 45 78 - s.ganatchian@cci.nc



Ensemble nous agissons





Sommaire

- 1. Le label Commerce écoresponsable en bref**
- 2. 2019 : 12 établissements labellisés - les actions entreprises**
- 3. Présentation générale du label**
- 4. Comment devenir un commerce écoresponsable ?**
- 5. Les commerces labellisés en 2016, 2017 et 2018**



Ensemble nous agissons



1. Le label « Commerce écoresponsable »

Le label « Commerce écoresponsable » a été mis en place en 2015 par la CCI et ses partenaires – l'ADEME, l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE), la province Sud, la ville de Nouméa et le syndicat des commerçants – pour soutenir, accompagner et valoriser les commerçants qui mettent en place des actions concrètes s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Ces actions sont variées et consistent par exemple à diminuer sa production de déchets, à ne pas utiliser de produits nocifs pour l'environnement, à travailler en circuits courts et avec des producteurs locaux, à faciliter l'insertion des jeunes, des personnes en situation de handicap, à sensibiliser ses salariés, ses clients, ses fournisseurs, etc.

Le label en bref

- 39 commerces labellisés au total (2016, 2017, 2018 et 2019)
- Des secteurs d'activité variés : métiers de bouche, textile, pharmacie, paramédical, fleuristes, épicerie, cosmétique...
- Localisés pour beaucoup à Nouméa, un à La Foa, un en province Nord
- + de 750 actions mises en œuvre par ces 39 commerçants

Éclairage peu énergivore, climatisation à 25°C, tri des déchets, diminution du gaspillage alimentaire, pas de don systématique de sac de caisse, participation à la Semaine européenne de réduction des déchets, intégration de jeunes stagiaires ou alternants, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, dématérialisation de la communication, etc.

- Le labellisé intègre un réseau avec lequel échanger et mutualiser l'achat de produits écoresponsables (papier certifié PEFC, produits d'entretien écologiques)



2. 2019 : 12 établissements labellisés

- L'ATELIER D'OPTIQUE
- LE BOUT DU MONDE
- LA BOUTIQUE PARTAGÉE
- BURGER JOE
- L'INSTANT BIEN-ÊTRE
- MALONGO DUMBÉA MALL
- MALONGO VILLAGE
- PARAPHARMACIE FRONT DE MER
- QUALITY BOATS
- RENAISSANCE
- TIPICO LATINO
- TOP

Les actions entreprises

L'Atelier d'optique, Nouméa

Boutique de lunetterie proposant des lunettes faites main et au faible impact écologique



Actions notables : équipement neuf, tri carton / verre / alu / plastique, travaille avec des fournisseurs engagés dans le développement durable, 100 % des produits vendus sont éco-responsables.

Contact : Thibaut ROSIER / 46 50 54 / latelierdoptiquenoumea@gmail.com



Le Bout du monde, Nouméa

Bar brasserie restaurant, édifié sur les restes d'anciens navires



Actions notables : passage en LED en cours, rénovation comprenant l'isolation en toiture, utilisation d'eau électrolysée en alternative aux produits d'entretien dangereux, partenariat avec Mocamana pour le tri des canettes.

Contact : Yorick HAZELZET / 27 77 28 / direction@leboutdumonde.nc

La Boutique partagée, Nouméa

Boutique qui propose des objets d'ici et d'ailleurs dans une démarche éthique et responsable



Actions notables : volonté d'être la vitrine des créateurs locaux, tend vers le zéro déchet, négociation avec les fournisseurs à l'import pour diminuer les emballages.

Contact : 24 14 40 / lbpc@mls.nc



Burger Joe, Nouméa

Restaurant de burgers frais avec des produits locaux, pain maison à base de curcuma et gingembre



Actions notables : tri des déchets et valorisation des déchets organiques, vente à emporter sans plastique, volonté d'être en approvisionnement local au maximum sur l'ensemble de la carte.

Contact : Charlotte GAUTHIER / 54 52 19 / lepetitchef98@gmail.com

L'Instant bien-être, Nouméa

Beauté, cosmétiques et remise en forme



Actions notables : choix d'un fournisseur proposant des produits naturels et biologiques, proactive pour limiter les déchets et les produits à usage unique.

Contact : Marlène BRIAND / 90 62 64 / marlene.briand08@gmail.com



Malongo Village, Nouméa Malongo Dumbéa Mall, Dumbéa Caféstore, art de la table et épicerie fine



Actions notables : groupe engagé dans le développement durable, nombreuses alternatives au gaspillage alimentaire, réduction si le client vient avec son contenant, vente en vrac, vente de produits bio, issus du commerce équitable, locaux, etc.

Contact : Eva RIMMERMANN / 26 25 90 / eva.rimmermann@lacapsule.nc

Parapharmacie du front de mer, Nouméa Espace santé et de bien-être



Actions notables : éclairage en LED, tri papier-carton / alu / verre / piles, proposition d'alternatives naturelles aux produits pharmaceutiques.

Contact : Joanna MONNOT / 44 14 01 / contact@parapharmaciefdm.nc



Quality Boats, Boulari

Vente de solutions nautiques, matériel et accessoires de bateaux



Actions notables : installation de panneaux photovoltaïques, locaux isolés et équipés d'un système d'aération évitant l'utilisation de la climatisation, vendeur de solutions nautiques limitant l'impact sur l'environnement, système de récupération de l'eau de pluie en cours pour le nettoyage des bateaux.

Contact : Marie RIBOTTON / 41 84 12/ marie@qualityboats.nc

REnaissance, Nouméa

Achat & vente aux particuliers de jolis vêtements d'occasion pour bébés et enfants jusqu'à 3 ans



Actions notables : éclairage LED, pas de déchet, film sur le vitrage évitant l'entrée de chaleur dans la boutique, sensibilisation de la clientèle au cœur de l'activité.

Contact : Elisabeth RINALDO / 97 79 74 / elisabethrinaldo@yahoo.fr



Tipico Latino, Nouméa

Restauration latino-américaine et mexicaine, proposant des alternatives végétariennes



Actions notables : tri carton / verre / cannettes / plastique, à la recherche d'alternatives pour limiter l'utilisation d'emballages jetables, participation à des actions citoyennes localement.

Contact : Guillermo TREDICCE / 45 78 87 / tipicolatino17@gmail.com

TOP, Nouméa

Bar à salade, bar à jus et smoothies, restaurant de sushis



Actions notables : mise à disposition de contenants réutilisables (pailles, gobelets, couverts), développement de partenariats avec des producteurs locaux, approvisionnement en local le plus possible, plusieurs démarches pour limiter le gaspillage alimentaire.

Contact : Line HOANG / 27 49 66 / qudosis.contact@gmail.com



3. Présentation générale du label Commerce écoresponsable

Le label « Commerce écoresponsable » permet de valoriser les commerçants qui mettent en place des actions concrètes s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

De plus en plus d'entreprises s'impliquent dans le développement durable. Les commerces ne peuvent se tenir à l'écart de ce mouvement, d'autant qu'ils disposent d'un atout indéniable : l'implication locale qui fait du commerce, notamment de proximité, un facteur de lien social au sein d'une ville ou d'un quartier. **Le commerce, en tant qu'acteur incontournable de la vie locale, est un vecteur à part entière d'un développement économique équitable, vivable et viable.**

C'est pourquoi, dès 2015, la CCI, en partenariat avec l'ADEME, le gouvernement, la province Sud, ville de Nouméa et le syndicat des commerçants, a mis en place le label « Commerce écoresponsable ». Il s'adresse aux commerces (hors grandes et moyennes surfaces) tous secteurs d'activité confondus et restaurants, et porte sur différentes actions en faveur de l'environnement :

- **Énergie** : suivre et limiter ses consommations, optimiser l'utilisation de la climatisation, entretenir ses équipements
- **Eau** : suivre et limiter ses consommations d'eau
- **Déchets** : limiter sa production de déchets, favoriser la réutilisation, la valorisation et le recyclage
- **Achats responsables** : utiliser des produits respectueux de l'environnement
- **Produits** : intégrer dans ses rayons des produits éco-certifiés et travailler en circuits courts
- **Actions sociétales** : veiller à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, employer des jeunes, sensibiliser ses clients et ses salariés, etc.



Quels sont les avantages pour le commerçant d'être labellisé ?

Le commerçant valorise son engagement écoresponsable, anticipe les contraintes réglementaires et peut réaliser des économies (par exemple sur la facture d'électricité : diminution des consommations d'énergie en mettant en place de bonnes pratiques liées notamment à l'utilisation maîtrisée de la climatisation, à l'entretien des équipements, etc.).

Il met également son commerce en avant auprès du grand public et assoie son image d'acteur dans le développement durable sur le territoire en intégrant ce réseau des commerces reconnus écoresponsables.

Tous les types de commerces peuvent prétendre au label dès lors qu'ils en font la demande et répondent aux critères requis par la CCI-NC (voir le règlement du label disponible sur le site du label).

Quels sont les avantages pour le consommateur de faire ses achats dans un commerce labellisé ?

Le consommateur est également un acteur essentiel du label. Il intervient à travers ses pratiques d'achat (consommation de produits en recharges ou sans emballage, refus du sac de caisse, etc.) et son choix d'acheter dans un commerce engagé dans une démarche de développement durable. Le label n'entraîne pas de surcoût pour le consommateur.

Le consommateur qui fait ses achats dans un commerce labellisé sait que le commerçant est engagé dans une démarche pro-active.



4. Comment devenir un commerce écoresponsable ?

Toutes les démarches en ligne



Un site internet dédié au label : commerce-ecoresponsable.cci.nc à partir duquel toutes les démarches sont possibles : s'inscrire, connaître les modalités, trouver la liste des critères et celle des commerçants déjà labellisés, s'informer sur les bonnes pratiques par thématiques, etc.

Les périodes de candidature sont ouvertes chaque année de mars à juillet. Pour candidater, rien de plus simple : le commerçant s'auto-évalue puis crée un compte sur lequel il pourra déposer ses pièces justificatives.

Quels sont les accompagnements et les outils pour le commerçant ?

Les commerçants souhaitant être labellisés « commerce écoresponsable » peuvent bénéficier :

- d'un accompagnement sur la mise en œuvre des critères du label de la part de la CCI sur simple demande,
- de l'ensemble des guides et fiches techniques disponibles sur le site du label,
- d'un kit de communication (stickers, affiches, etc.).



5. Les commerces labellisés en 2016, 2017 et 2018

| Label 2016 et renouvelé en 2019 | Label 2017 | Label 2018 |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• BIOMONDE CENTRE-VILLE• BIOMONDE MICHEL-ANGE• ÉPICERIE BIO DE ROBINSON• FLOWERSHOP KENU IN• L'EDZEN• LAGOON• PASSION MACARRONS• SEPRODUM CALÉDONIE | <ul style="list-style-type: none">• BLUE BARREL• CŒUR D'ÉPICES• FLOWER SHOP CITY• L'AS DE TRÈFLE MAGENTA• L'AS DE TRÈFLE QUARTIER-LATIN• NATURELAND• NEA BOWLS• PACIFICO NATURE | <ul style="list-style-type: none">• ADOPT ÉCO• BIOMONDE KENU-IN• ÉPICERIE VRAC DU FAUBOURG• FARÉ DU THÉ• FUNKY FRIPE• FLOWER SHOP DUMBÉA MALL• JOYAN NC• MALONGO ANSE-VATA• PAUSE CHOCOLAT• PHARMACIE DE LA FOA• YLANG |